

**UNESCO**

**CHEA**

*Council for Higher Education Accreditation*

**Développer de bonnes pratiques pour  
contrer les usines à diplômes  
dans l'enseignement supérieur**

**Council for Higher Education Accreditation**

---

**United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization**

## Table des matières

<b>Déclaration liminaire</b>	.....	
<b>Annexe I</b>	<b>Matrice des bonnes pratiques ventilées par secteur / acteur</b> .....	
<b>Résumé</b>		

## Développer de bonnes pratiques pour contrer les usines à diplômes dans l'enseignement supérieur

### **Introduction**

En 2008, un groupe restreint d'experts dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'accréditation des établissements, de l'assurance qualité et de l'évaluation des diplômes et des grades s'est penché sur le problème et le défi que représentent les « usines à diplômes », autre nom donné aux pourvoyeurs de faux diplômes dans l'enseignement supérieur ; leur intérêt a été plus particulièrement suscité par le fait que ces activités ont un impact réel sur l'internationalisation croissante de cet enseignement. Dans leur volonté de favoriser un dialogue à l'échelon international, ce groupe a formulé une série de propositions pour le développement de bonnes pratiques dans ce domaine. Les conclusions qui se sont imposées concernent essentiellement les personnels enseignants et administratifs des universités, les professionnels de l'accréditation et de l'assurance qualité, les responsables de l'évaluation des qualifications et des diplômes, les gouvernements nationaux et les organisations internationales préoccupés par la qualité d'un enseignement supérieur inscrit dans le contexte international. Ces suggestions s'adressent aussi aux étudiants – et plus particulièrement à ceux des pays en développement – en quête des meilleures opportunités de formation à l'échelon international.

Les remarques qui suivent sont à lire conjointement avec le récent document publié en 2005 par l'Unesco/l'OCDE sous le titre : « *Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier* ». Dans le droit fil de ces lignes directrices, les conclusions du groupe d'experts insistent fortement pour que, dans le monde entier, les gouvernements réexaminent leurs cadres législatifs et réglementaires afin d'être en mesure de faire disparaître à l'avenir les usines à diplômes. Ces conclusions constituent aussi une ressource précieuse pour les utilisateurs du *Portail UNESCO sur les établissements d'enseignement supérieur* ouvert en 2008.

S'il est vrai que les usines à diplômes fonctionnent depuis de longues années à l'échelon international, jusqu'à présent elles n'ont suscité qu'une attention limitée de la part des personnels enseignants et administratifs des universités, mais aussi des professionnels de l'accréditation et de l'assurance qualité. Pire encore, la croissance exponentielle à l'international des demandes d'accès à l'enseignement supérieur – et le choix que font les étudiants d'écoles ou d'universités implantées dans différents pays – renforce la probabilité de les voir recourir aux services de ces prestataires indéliçats.

Pour délivrer leurs titres, les usines à diplômes se satisfont d'études réduites au minimum et d'une participation souvent très limitée à des activités d'enseignement. Elles sont faciles à mettre sur pied mais difficiles à éradiquer et restent, du moins jusqu'à présent, à l'abri des rigueurs de la loi. Les usines à diplômes ne sont qu'un exemple des différentes formes de corruption académique qui,

malheureusement, accompagnent la généralisation d'un accès toujours plus facile à l'enseignement supérieur dans le monde.

Les usines à diplômes sont la conséquence de la pression croissante exercée sur les étudiants pour qu'ils obtiennent des diplômes de haut niveau, sur les employeurs susceptibles d'engager les étudiants qui pourront se prévaloir de telles qualifications et sur les nations elles-mêmes désireuses d'élargir la base de connaissance de leur force de travail et de répondre à la demande de solutions créatives et innovantes qui satisfassent leurs besoins en matière d'éducation.

De leur côté, les étudiants peuvent aussi chercher à prendre des raccourcis pour obtenir des diplômes qui faciliteront leur recherche d'un emploi. Parmi eux, certains peuvent être abusés de bonne foi par l'offre des usines à diplômes, mais d'autres versent en toute connaissance de cause des sommes d'argent parfois considérables pour pouvoir faire (faussement) valoir qu'ils ont suivi un cursus agréé et ont obtenu une qualification qui présente toutes les garanties. Des individus sans scrupules leur apportent la réponse qu'ils attendent et tirent ainsi parti de la forte demande actuelle de diplômes supérieurs dans de nombreux pays. Pour ces individus, Internet constitue la plate-forme idéale pour créer leurs usines à diplômes que les étudiants n'ont pas toujours la possibilité de distinguer des authentiques offres de formation en ligne proposées par des institutions parfaitement légitimes.

Les usines à diplômes sont un danger aussi bien pour les étudiants que pour la société. Les étudiants qui, sans le savoir, sont les victimes de telles structures, ont souvent investi des sommes d'argent considérables pour obtenir des titres ou des qualifications qui ne leur permettront pas, par exemple, de bénéficier d'équivalences, d'intégrer une école doctorale ou de trouver un emploi. Mais la société toute entière est également la victime de telles pratiques, dès lors que de faux diplômes sont délivrés dans des domaines qui mettent en jeu la santé publique ou la sécurité, s'agissant notamment des métiers d'ingénieurs ou des professions de santé. Le travail à l'échelon international des prestataires de services d'enseignement supérieur – évaluation fiable des qualifications, reconnaissance des équivalences, rapprochement des différences dans la structure des diplômes – est gravement compromis par les usines à diplômes.

### **Comment repérer les usines à diplômes**

A l'heure actuelle, il n'existe pas de définition simple et universellement admise des « usines à diplômes » ou des « faux pourvoyeurs de titres académiques ». Pour autant, un certain nombre de pays ont pris individuellement l'initiative d'en proposer des définitions et ont aussi repéré les principales caractéristiques de leurs activités telles qu'elles se manifestent systématiquement dans le cas d'entités qui délivrent de faux diplômes. La description de ces caractéristiques constitue, dès maintenant et pour l'avenir, une bonne base pour contrer les usines à diplômes et, avec le temps, cette connaissance devrait permettre de proposer une définition internationale unique de ces activités délictueuses.

Ainsi, nous pouvons avoir *l'assurance absolue* d'être en présence d'une « usine à diplôme » lorsque les activités qu'elle déploie lui permettent « ( ... ) de proposer un diplôme ou un titre contre versement d'une certaine somme d'argent et sans aucune autre obligation ». L'argent – et l'argent seul – suffit à l'obtention du diplôme, quel qu'en soit le niveau et dans pratiquement n'importe quel domaine.

Par ailleurs, il est *probable* que nous soyons en présence d'une « usine à diplômes » si la situation de l'entité en question peut être décrite avec précision par certains ou par tous les indicateurs

répertoriés ci-après. La réalité décrite par l'un quelconque de ces indicateurs doit être un motif de préoccupation.

Ainsi, les « usines à diplômes » :

- n'ont pas la capacité juridique exigée pour opérer en tant qu'établissements d'enseignement supérieur ni pour délivrer de diplômes ;
- ne requièrent qu'une présence épisodique ou aucune participations aux enseignements, que ce soit dans des locaux physiques ou en ligne ;
- n'exigent que peu ou pas de travaux pratiques ou de devoirs pour obtenir un diplôme ;
- ne fournissent aucune information sur leur siège social, le lieu de leur création, la structure de leur capital, leur régime de propriété, leur mode de gouvernance, etc.
- ne donnent que peu ou pas d'informations qui permettraient de les contacter, autres qu'un simple numéro de téléphone ou une adresse électronique ;
- publient de fausses preuves ou des témoignages dithyrambiques sur les contrôles de qualité externes dont elles auraient pu faire l'objet (accréditation ou assurance qualité) ;
- délivrent des diplômes qui ne sont pas reconnus pour autoriser leurs titulaires à s'inscrire dans une école doctorale ou à participer à telle ou telle formation professionnelle dans le propre pays de l'usine à diplômes ;
- publient des listes d'universitaires dont les titres ont été délivrés par des usines à diplômes, ou sont incapables de produire des listes de personnels universitaires – avec leurs qualifications – qui puissent faire l'objet de vérifications ;
- n'hésitent pas à plagier les documents délivrés par des institutions officielles et à les publier sur leur(s) site(s) web ;
- sont toujours associées à des sites web dont l'enregistrement du nom de domaine se cache derrière un service à caractère privé et qui n'est pas librement accessible au public.

Les mesures recensées ci-dessous visent à faciliter la lutte contre le développement de l'implantation internationale des usines à diplômes. Elle ne figurent ici qu'à titre de suggestions et d'orientations générales ; elles n'ont pas de caractère obligatoire et constituent une palette d'initiatives ambitieuses soumises, s'il y a lieu, à l'appréciation des responsables de l'enseignement supérieur et de l'assurance qualité, des gouvernement nationaux et des instances internationales.

## **1. Forger des outils performants pour dresser l'inventaire des usines à diplômes**

1. Recenser et divulguer aux échelons régional, national et international les principales caractéristiques et les pratiques communes aux usines à diplômes.
2. Œuvrer à une définition internationale commune des usines à diplômes.

3. Diffuser dans chaque pays la définition juridique des usines à diplômes.
4. Proposer des normes de sécurité internationales applicables aux documents associés aux diplômes et aux titres délivrés par les établissements d'enseignement supérieur (exemples : transcriptions, certificats, diplômes) et susceptibles d'être utilisés dans les pays qui ont déjà établi des listes fiables et actualisées de prestataires officiels.
5. Tirer parti des technologies évoluées de vérification des documents pour permettre aux employeurs, aux responsables des admissions et aux agents de l'immigration de procéder à un contrôle simple et peu onéreux des documents.

**2. *Se référer aux preuves fournies par les autorités officiellement chargées d'apprécier la qualité des enseignements, telles que les instances reconnues dans les domaines de l'accréditation et de l'assurance qualité***

1. Demander aux organismes d'accréditation et d'assurance qualité officiels de confirmer la bonne réputation dont disent jouir des prestataires de services de l'enseignement supérieur, dans tous les pays où des enseignements de ce type sont dispensés par leurs soins.
2. Consulter systématiquement et diffuser largement les listes d'institutions et de programmes éducatifs dignes d'intérêt, tels qu'établis par les organismes d'accréditation et les instances d'assurance qualité.
3. Se reporter toujours aux listes officielles par pays des prestataires agréés de services d'enseignement supérieur, tels que ceux recensés sur le *Portail UNESCO sur les établissements d'enseignement supérieur*.

**3. *Demander instamment aux bailleurs de fonds de l'enseignement supérieur – publics et privés – de veiller à ne financer ni les usines à diplômes ni leurs étudiants.***

1. Encourager les pays à prendre toutes les mesures utiles pour faire en sorte que les usines à diplômes ne bénéficient d'aucun type de financement public.
2. Exhorter les pays à défendre l'intégrité des processus qu'ils ont mis en œuvre pour élaborer leur propre système d'accréditation institutionnelle et à faire en sorte de n'accorder aucune crédibilité politique aux usines à diplômes à l'intérieur de leurs frontières.
3. Inciter les pays à prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce qu'aucune aide financière publique ne puisse bénéficier aux étudiants des usines à diplômes, y compris dans le cas d'étudiants étrangers.
4. Insister auprès des entreprises et des fondations pour qu'elles prennent les dispositions nécessaires afin d'écarter toute aide financière (exemples : bourses, exonération des droits de scolarité, etc.) qui pourrait bénéficier à des étudiants inscrits dans des usines à diplômes.
5. Tout faire pour que les organisations multinationales évitent d'accorder leur appui financier aux usines à diplômes ou aux étudiants qui s'y sont inscrits.

#### **4. Développer l'information du public sur les usines à diplômes**

1. Diffuser périodiquement des informations auprès des étudiants, des parents et des établissements scolaires sur la nocivité des usines à diplômes.
2. Demander instamment aux annonceurs des établissements d'enseignement et des universités qui publient dans la presse écrite et sur les médias électroniques de réserver leurs publicités à des prestataires accrédités et non à des usines à diplômes.
3. Recenser et faire largement connaître les pratiques douteuses des usines à diplômes en matière de marketing et de recrutement.
4. Insister auprès des fournisseurs d'accès à Internet pour qu'ils alertent systématiquement le public et lui recommandent d'être très prudent en présence d'offres formulées sur les réseaux par les usines à diplômes.
5. Utiliser la presse de façon résolue pour lutter contre les usines à diplômes en faisant une large publicité aux efforts consentis pour révéler leur existence et engager des poursuites contre leurs exploitants.
6. Demander instamment aux employeurs de se tenir informés en permanence et d'utiliser les outils appropriés pour authentifier les diplômes et titres présentés par leurs personnels salariés ou par des employés potentiels.

#### **5. Engager des actions en justice contre les usines à diplômes et contre l'utilisation de titres frauduleux.**

1. Favoriser l'adoption et participer à l'élaboration d'instruments normatifs dans chaque pays pour mettre hors la loi la création, l'autorisation d'ouverture et l'exploitation d'usines à diplômes.
2. Œuvrer à la mise hors la loi du recours à des titres frauduleux utilisés, par exemple, pour se faire embaucher ou obtenir un meilleur emploi.
3. Faciliter l'engagement de poursuites contre les exploitants d'usines à diplômes et, selon le cas, les utilisateurs délibérés de faux diplômes.
4. Protéger par la loi le recours aux termes fondamentaux en matière d'éducation utilisés dans l'enseignement supérieur, tels que « faculté », « université » et « accréditation ».
5. Prendre toutes mesures utiles pour empêcher d'agir et faire disparaître les « usines à accréditations » ou les prestataires douteux d'assurances qualité créés par les usines à diplômes.
6. Inciter les pouvoirs publics à mettre sur pied des politiques d'immigration qui présentent toutes garanties contre les abus liés à l'utilisation de faux diplômes.

## **6. Mieux cerner les activités transfrontalières des usines à diplômes.**

1. Inciter les pays concernés à passer des accords transfrontaliers – du type de ceux évoqués par les *Lignes directrices UNESCO/OCDE pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier (2005)* – afin de faire obstacle à l'action des usines à diplômes.
2. Œuvrer avec les organisations multinationales et régionales pour les sensibiliser à la nocivité des usines à diplômes, pour les dissuader de collaborer avec elles et pour mettre à leur disposition les outils indispensables au recensement de ces entités.
3. Encourager l'accès au *Portail UNESCO sur les établissements d'enseignement supérieur* et faire connaître les points d'accès à toutes les institutions officielles d'enseignement supérieur et instances d'accréditation / d'assurance qualité dans tous les pays.
4. Inventorier et partager les caractéristiques et les pratiques des usines à diplômes en activité à l'échelon international.
5. Mettre sur pied un réseau international d'information et d'alerte sur les activités des usines à diplômes.
6. Soutenir toutes les initiatives officielles et à forte valeur ajoutée dans le domaine de l'enseignement supérieur transfrontalier, qu'elles aient été développées par le biais d'une réglementation, d'incitations ou de partenariats.

D'autres suggestions ont été formulées à l'issue des différentes réunions. Outre la nécessité de réagir aux méfaits des entités qui exploitent des usines à diplômes et à l'impact des titres qu'elles délivrent, le groupe a fait remarquer qu'il lui paraissait également nécessaire de démasquer les faux services d'évaluation des diplômes qui sévissent à l'échelon international. Les instances officielles d'évaluation des diplômes et les organismes d'accréditation/d'assurance qualité devraient déposer officiellement leurs marques respectives afin qu'elles puissent servir de fondement à des actions en justice contre toute utilisation frauduleuse qui en serait faite. Des participants ont parlé de la multiplication des « usines d'habilitation » ou des faux prestataires de services d'assurance qualité, souvent créés pour donner l'illusion d'un contrôle de qualité extérieur, dans l'intérêt des usines à diplômes. Des débats ont eu lieu à propos du rôle pilote que pourraient jouer des structures multinationales dans l'organisation d'ateliers internationaux sur les usines à diplômes, en intervenant avec leurs homologues dans les différents pays pour identifier ces usines et prendre toutes mesures utiles à leur encontre. Une campagne internationale de sensibilisation et d'éducation du public pourrait accompagner l'organisation de ces ateliers.

## **Résumé**

Les usines à diplômes sont– et vont continuer d'être – un indéniable problème international pour les étudiants, les employeurs, le public en général, les instances officielles chargées de dispenser l'enseignement supérieur, les prestataires agréés de services d'habilitation et d'assurance qualité et pour les gouvernements nationaux. Les suggestions qui viennent d'être faites devraient favoriser un dialogue international qui conduise à l'adoption de bonnes pratiques afin de trouver des réponses à cette importante question. Refuser de s'interroger sur les usines à diplômes est le meilleur moyen de saper la capacité des nations à faire face à une demande croissante d'accès à l'enseignement

supérieur et de compromettre leur volonté de dispenser une éducation de haute qualité. Ne pas tenir compte de l'existence des usines à diplômes équivaut à réduire les opportunités offertes aux étudiants et aux nations de bénéficier des bienfaits de l'éducation qui, seule, pourra leur permettre de prendre une part active à la vie de la communauté internationale.

## Annexe I

### *Matrice des meilleures pratiques ventilées par secteur/acteur*

<b>Forger des outils performants pour dresser l'inventaire des usines à diplômés</b>					
	Gouvernement	Institution	Agence d'assurance qualité	Instance représentative (enseignement supérieur)	Presse
Recenser et divulguer aux échelons régional, national et international les principales caractéristiques et les pratiques communes aux usines à diplômés.	•		•	•	•
Œuvrer à une définition internationale commune des usines à diplômés.			•	•	
Diffuser dans chaque pays la définition juridique des usines à diplômés.	•	•	•		•
Proposer des normes de sécurité internationales applicables aux documents associés aux diplômés et aux titres délivrés par les établissements d'enseignement supérieur (exemples : transcriptions, certificats, diplômés) et susceptibles d'être utilisés dans les pays qui ont déjà établi des listes fiables et actualisées de prestataires officiels.	•	•	•	•	
Tirer parti des technologies évoluées de vérification des documents pour permettre aux employeurs, aux responsables des admissions et aux agents de l'immigration de procéder à un contrôle simple et peu onéreux des documents.	•	•		•	

## Annexe I

### **Matrice des meilleures pratiques ventilées par secteur/acteur**

<b>Se référer aux preuves fournies par les autorités officiellement chargées d'apprécier la qualité des enseignements, telles que les instances reconnues dans les domaines de l'accréditation et de l'assurance qualité</b>					
	Gouvernement	Institution	Agence d'assurance qualité	Instance représentative (enseignement supérieur)	Presse
Demander aux organismes d'accréditation et d'assurance qualité officiels de confirmer la bonne réputation dont disent jouir des prestataires de services de l'enseignement supérieur, dans tous les pays où des enseignements de ce type sont dispensés par leurs soins.			•	•	
Consulter systématiquement et diffuser largement les listes d'institutions et de programmes éducatifs dignes d'intérêt, tels qu'établis par les organismes d'accréditation et les instances d'assurance qualité.	•	•	•	•	
Se reporter toujours aux listes officielles par pays des prestataires agréés de services d'enseignement supérieur, tels que ceux recensés sur le <i>Portail UNESCO sur les établissements d'enseignement supérieur</i> .	•	•	•	•	•

## Annexe I

### ***Matrice des meilleures pratiques ventilées par secteur/acteur***

<b><i>Demander instamment aux bailleurs de fonds de l'enseignement supérieur – publics ou privés – de veiller à ne financer ni les usines à diplômes ni leurs étudiants.</i></b>					
	Gouvernement	Institution	Agence d'assurance qualité	Instance représentative (enseignement supérieur)	Presse
Encourager les pays à prendre toutes les mesures utiles pour faire en sorte que les usines à diplômes ne bénéficient d'aucun type de financement public.	•		•	•	•
Exhorter les pays à défendre l'intégrité des processus qu'ils ont mis en œuvre pour élaborer leur propre système d'accréditation institutionnelle et à faire en sorte de n'accorder aucune crédibilité politique aux usines à diplômes à l'intérieur de leurs frontières.	•		•		
Inciter les pays à prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce qu'aucune aide financière publique ne puisse bénéficier aux étudiants des usines à diplômes, y compris dans le cas d'étudiants étrangers.	•	•	•	•	
Insister auprès des entreprises et des fondations pour qu'elles prennent les dispositions nécessaires afin d'écarter toute aide financière (exemples : bourses, exonération des droits de scolarité, etc.) qui pourrait bénéficier à des étudiants inscrits dans des usines à diplômes.	•			•	•
Veiller à ce que les organisations multinationales évitent d'accorder leur appui financier aux usines à diplômes et/ou aux étudiants qui s'y sont inscrits.	•				

## Annexe I

### *Matrice des meilleures pratiques ventilées par secteur/acteur*

<b>Développer l'information du public sur les usines à diplômes</b>					
	Gouvernement	Institution	Agence d'assurance qualité	Instance représentative (enseignement supérieur)	Presse
Diffuser périodiquement des informations auprès des étudiants, des parents et des établissements scolaires sur la nocivité des usines à diplômes.	•	•	•	•	•
Demander instamment aux annonceurs des établissements d'enseignement et des universités qui publient dans la presse écrite et sur les médias électroniques de réserver leurs publicités à des prestataires accrédités et non à des usines à diplômes.				•	
Recenser et faire largement connaître les pratiques douteuses des usines à diplômes en matière de marketing et de recrutement.				•	
Insister auprès des fournisseurs d'accès à Internet pour qu'ils alertent systématiquement le public et lui recommandent d'être très prudent en présence d'offres formulées sur les réseaux par les usines à diplômes.		•		•	•
Utiliser la presse de façon résolue pour lutter contre les usines à diplômes en faisant une large publicité aux efforts consentis pour révéler leur existence et engager des poursuites contre leurs exploitants.	•	•	•	•	
Demander instamment aux employeurs de se tenir informés en permanence et d'utiliser les outils appropriés pour authentifier les diplômes et titres présentés par leurs personnels ou par des employés potentiels.	•	•		•	•

## Annexe I

### **Matrice des meilleures pratiques ventilées par secteur/acteur**

<b>Engager des actions en justice contre les usines à diplômes et contre l'utilisation de titres frauduleux</b>					
	Gouvernement	Institution	Agence d'assurance qualité	Instance représentative (enseignement supérieur)	Presse
Favoriser l'adoption et participer à l'élaboration d'instruments normatifs dans chaque pays pour mettre hors la loi la création, l'autorisation d'ouverture et l'exploitation d'usines à diplômes.		•	•	•	
Œuvrer à la mise hors la loi du recours à des titres frauduleux utilisés, par exemple, pour se faire embaucher ou obtenir un meilleur emploi.		•	•	•	
Faciliter l'engagement de poursuites contre les exploitants d'usines à diplômes et, selon le cas, les utilisateurs délibérés de faux diplômes.		•	•	•	
Protéger par la loi le recours aux termes fondamentaux en matière d'éducation utilisés dans l'enseignement supérieur, tels que « faculté », « université » et « accréditation ».	•		•		
Prendre toutes mesures utiles pour empêcher d'agir et faire disparaître les « usines à accréditations » ou les prestataires douteux d'assurances qualité créés par les usines à diplômes.		•	•	•	•
Inciter les pouvoirs publics à mettre sur pied des politiques d'immigration qui présentent toutes garanties contre les abus liés à l'utilisation de faux diplômes.		•		•	

## Annexe I

### Matrice des meilleures pratiques ventilées par secteur/acteur

<b>Mieux cerner les activités transfrontalières des usines à diplômés</b>					
	Gouvernement	Institution	Agence d'assurance qualité	Instance représentative (enseignement supérieur)	Presse
Inciter les pays concernés à passer des accords transfrontaliers – du type de ceux évoqués par les <i>Lignes directrices UNESCO/OCDE pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier (2005)</i> – afin de faire obstacle à l'action des usines à diplômés.		•	•	•	
Œuvrer avec les organisations multinationales et régionales pour les sensibiliser à la nocivité des usines à diplômés, pour les dissuader de collaborer avec elles et pour mettre à leur disposition les outils indispensables au recensement de ces entités.	•	•	•	•	
Encourager l'accès au <i>Portail UNESCO sur les établissements d'enseignement supérieur</i> et faire connaître les points d'accès à toutes les institutions officielles d'enseignement supérieur et instances d'accréditation / d'assurance qualité dans tous les pays.	•	•	•	•	•
Inventorier et partager les caractéristiques et les pratiques des usines à diplômés en activité à l'échelon international.		•	•	•	•
Mettre sur pied un réseau international d'information et d'alerte sur les activités des usines à diplômés.	•	•		•	
Soutenir les initiatives officielles et à forte valeur ajoutée dans le domaine de l'enseignement supérieur transfrontalier, qu'elles aient été développées par le biais d'une réglementation, d'incitations ou de partenariats.		•	•	•	